

Montréal le 25 novembre 2021

Par dépôt électronique (SDÉ)

À: Tous les participants

**Objet: Énergir - Demande concernant la mise en place de mesures relatives à l'achat et la vente de gaz naturel renouvelable
Demande visant l'approbation des caractéristiques de contrats d'achat de gaz naturel renouvelable
(Dossier R-4008-2017)**

Dans le cadre du dossier en objet, la Régie de l'énergie (la Régie) demandait que les demandes de renseignements (DDR) de la Régie et des intervenants relatives à la demande visant l'approbation des caractéristiques de contrats d'achat de gaz naturel conclus avec Tidal Energy Marketing et ADM soient déposées le 29 novembre 2021 à 12 h au plus tard¹.

Cependant, étant donné le calendrier réglementaire chargé, la Régie doit reporter cette échéance au **1^{er} décembre 2021 à 12 h**. La Régie maintient par ailleurs le reste de l'échéancier indiqué à la décision D-2021-149, dont la date de dépôt des réponses d'Énergir aux DDR.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Véronique Dubois

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml

¹ Décision [D-2021-149](#), p. 7.